

MAIRIE D'ORLÉAT

4 rue de Fougères 63190 Orléat

Tél: 04 73 73 13 02 Fax: 04 73 73 10 32

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FEVRIER 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : en exercice : 19 Présents : 16 Votants : 18

L'an deux mille vingt-trois le vingt-sept février, le Conseil Municipal de la Commune d'Orléat dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Elisabeth BRUSSAT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 février 2023.

PRÉSENTS: Laurent DOLCEMASCOLO, Patricia LACHAMP, Jean-Louis ROUVIDANT, Céline DESSIMOND, Christian ROBIN, Daniel MAURIN, Grégory COINTE, Sophie CARRE, Cédric DAUDUIT, Rémi CHABANAT, Stéphanie YVERNAULT, Anthony BOURBONNAUX, Patricia MONTAGNER, Sylvette MARECHAL, Héloïse FERRIER.

Ont donné procuration : Richard PONCEPT à Sylvette MARECHAL

Nicole MARQUES à Cédric DAUDUIT

Absent: Cindy FOUR

Sylvette MARECHAL est désignée secrétaire de séance.

DELIBERATION

Affectation du résultat : Budget assainissement N°2023/02/11

Objet : Finances locales : Décisions budgétaires

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Elisabeth BRUSSAT, Maire.

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2022,

Considérant que la section d'investissement du budget assainissement, compte tenu des restes à réaliser, un excédent de 20 010.80 €

Constatant que le compte administratif du budget assainissement présente un excédent de fonctionnement de l'exercice de 26 863.16€

🤝 - Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit au budget assainissement

AR Prefecture

063-216302653-20230227-20230211-DE

Reçu le 02/03/2023

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2022

POUR MÉMOIRE :	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur	
Excédent antérieur reporté base de loisirs	
Plus-values de cession des éléments d'actif	
Virement à la section d'investissement	
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	
Excédent	26 863.16
Déficit	
A. EXCÈDENT AU 31.12.2022	26 863.16
Affectation obligatoire	
* à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)	
* aux réserves réglementées	
(plus-values nettes de cessions d'immobilisations)	
* à l'exécution du virement à la section d'investissement	
Solde disponible affecté comme suit :	00.000
* affectation complémentaire en réserve (compte 1068)	20 000
affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)	6 863.16
Si nécessaire, par prélèvement sur le report à nouveau créditeur pour	0 000.10
Déficit résiduel à reporter	
B. DÉFICIT AU 31.12.2022	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Reprise sur l'excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	
Déficit résiduel à reporter (Budget primitif 2022)	
Excédent disponible (voir A - Solde disponible)	
C - le cas échéant : affectation de l'excédent antérieur reporté	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

Approuve les affectations comme ci-dessus.

Pour extrait conforme, fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, au registre sont les signatures.

Fait à Orléat, le 27 février 2023



063-216302653-20230227-20230211-DE Reçu le 02/03/2023